



Commission européenne
Direction Générale Entreprises & Industrie

Programmes de soutien de l'Union européenne pour les PME

**Vue d'ensemble des principales possibilités de financement
accessibles aux PME européennes**

novembre 2009

Introduction

L'Union européenne apporte une **assistance aux petites et moyennes entreprises (PME) européennes**. Cette assistance est disponible sous **différentes formes**, telles que des subventions, des prêts et, dans certains cas, des garanties. L'assistance peut être obtenue soit directement, soit par l'intermédiaire de programmes gérés au niveau national, comme les Fonds structurels de l'Union européenne. Une aide est disponible, soit directement, soit via des programmes gérés au niveau national ou régional, notamment les Fonds structurels de l'Union européenne. Les PME peuvent, en outre, bénéficier d'une série de mesures d'assistance non financière prenant la forme de programmes et de services de soutien aux entreprises.

Le présent guide a pour but de donner une vue d'ensemble des programmes européens mis à disposition des PME et contient des informations succinctes ainsi que les adresses des principaux sites Internet pour chaque programme. Il convient de noter que l'information contenue dans ce guide ne revêt aucun caractère exhaustif.

Les mécanismes d'assistance sont classés dans les **quatre catégories** suivantes:

1. Possibilités de financement thématiques

Ce financement, qui est essentiellement lié à la poursuite d'objectifs spécifiques dans un certain nombre de domaines thématiques (environnement, recherche, éducation), est conçu et mis en œuvre par divers services de la Commission européenne. Les PME ou d'autres organisations peuvent généralement introduire directement une demande de participation aux programmes, à condition, en règle générale, de soumettre des projets transnationaux, durables et à forte valeur ajoutée. Selon le programme, les candidats peuvent également être des regroupements industriels, des associations d'entreprises, des prestataires de services de soutien aux entreprises et/ou des consultants.

Le cofinancement est la règle générale: l'assistance de l'Union européenne se présente généralement sous la forme de subventions ne couvrant qu'une partie des coûts d'un projet.

2. Fonds structurels

Les Fonds structurels (Fonds européen de développement régional [FEDER] et Fonds social européen [FSE]) sont les plus importants instruments de financement communautaires dont bénéficient les PME, par l'intermédiaire de différents programmes et initiatives communautaires mis en œuvre dans les régions. Les bénéficiaires des fonds structurels reçoivent une contribution directe au financement de leurs projets.

Il est à noter que la gestion des programmes et la sélection des projets s'effectuent au niveau national et régional.

3. Instruments financiers

La plupart de ces instruments financiers ne sont accessibles qu'indirectement, par des intermédiaires financiers nationaux. Beaucoup d'instruments sont gérés par le Fonds européen d'investissement.

4. Soutien à l'internationalisation des PME

Il s'agit généralement d'une assistance fournie à des organisations intermédiaires et/ou aux autorités publiques dans le domaine de l'internationalisation afin d'aider les PME à accéder aux marchés à l'extérieur de l'UE.

5. Où puis-je trouver de l'aide au niveau local?

Informations sur l'Enterprise Europe Network, qui offre un soutien aux entreprises des États membres.



= Pour en savoir plus

1. Possibilités de financement

Environnement, énergie et transports

✓ LIFE+

Ce programme s'articule en trois volets:

- Nature et biodiversité
- Politique de l'environnement et gouvernance
- Information et communication

Il est prévu d'affecter à LIFE+ une enveloppe de 2,1 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Les PME pourront accéder aux Fonds LIFE+, que ce soit à la partie qui est gérée de manière centralisée par la Commission européenne ou à l'autre partie qui est gérée par des agences nationales.

Pour plus d'informations: <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>



Pour obtenir des informations sur d'autres possibilités de financement dans le domaine de l'environnement, veuillez vous reporter aux pages Internet de la direction générale de l'environnement: http://ec.europa.eu/environment/funding/intro_fr.htm

✓ Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)

Le «Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité» (CIP) apporte une réponse cohérente et intégrée aux objectifs de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi. S'appliquant de 2007 à 2013, le programme-cadre dispose d'un budget total de plus de 3,6 milliards d'euros.

En ce qui concerne les préoccupations environnementales et énergétiques, le CIP comprend:

a) un programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE) comprenant une partie consacrée à l'éco-innovation, à laquelle ont été alloués quelque 430 millions d'euros. L'objectif de ce programme est d'exploiter pleinement le potentiel des écotechnologies pour protéger l'environnement tout en favorisant la compétitivité et la croissance économique;

b) un programme Énergie intelligente pour l'Europe (EIE), auquel ont été alloués quelque 727 millions d'euros. Le programme «Énergie intelligente pour l'Europe» comprend des mesures visant à accroître l'adoption et la demande d'une énergie plus efficace, à promouvoir les sources d'énergie renouvelables et la diversification de l'énergie, et à stimuler la diversification des carburants et l'efficacité énergétique dans les transports.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm

✓ **Marco Polo II (2007-2013)**

Le programme Marco Polo vise à réduire la congestion du réseau routier, à améliorer les performances environnementales du système de transport de marchandises au sein de la Communauté et à renforcer l'intermodalité, pour contribuer à la réalisation d'un système de transport efficace et durable. Afin d'atteindre cet objectif, le programme soutient des actions dans les secteurs du transport de marchandises, de la logistique et sur d'autres marchés pertinents, notamment le développement des autoroutes de la mer et des actions d'évitement de trafic. Ce programme dispose d'un budget de 450 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/index_en.htm



Pour en savoir plus sur la politique européenne de l'énergie et des transports, veuillez consulter le site Internet de la direction générale de l'énergie et des transports:
http://ec.europa.eu/dgs/energy_transport/index_fr.html

Innovation et recherche

✓ Le septième programme-cadre de recherche et de développement technologique (2007-2013)

Le 7^e programme-cadre de recherche et de développement technologique (7^e PC) attache une attention particulière aux PME dans le cadre de différents programmes: «Coopération» (environ 32,3 milliards d'euros), «Idées» (environ 7,5 milliards d'euros), «Personnes» (environ 4,7 milliards d'euros) et «Capacités» (environ 4 milliards d'euros)

Encourager la participation des PME au programme «Coopération»	Les PME sont activement encouragées à participer à toutes les actions de recherche. La participation des PME aux initiatives technologiques conjointes (<i>Joint Technology Initiatives - JTIs</i>) est également encouragée partout où une telle activité est jugée appropriée.
Le programme «Idées» ouvert aux PME	Comme dans toute autre organisation, les équipes de chercheurs des PME peuvent se mesurer aux autres sur le critère de l'excellence.
Potentiel humain de la recherche et de la technologie dans le programme «Personnes»	Les PME sont encouragées à participer davantage dans le cadre des «partenariats et passerelles» entre les entreprises et les universités.
«Recherche au profit des PME» dans le programme «Capacités»	La «recherche au profit des PME» vise à renforcer les capacités d'innovation des PME européennes et leur contribution au développement de produits et de marchés basés sur de nouvelles technologies. Le budget indicatif accordé aux activités spécifiques en faveur des PME s'élève à environ 1,3 milliard d'euros.

Pour plus d'informations: <http://cordis.europa.eu/fp7>



Pour en savoir plus sur la politique européenne de recherche et de développement, veuillez consulter le site Internet de la direction générale de la recherche:

http://ec.europa.eu/research/index_fr.cfm

CORDIS (Service d'information sur la recherche et le développement communautaires):
<http://cordis.europa.eu>

SME Techweb est le portail à destination des PME consacré à la recherche de la Commission européenne. Les PME axées sur la technologie qui souhaitent introduire une demande de financement au moyen du 7^e programme-cadre (PC) pour la recherche de l'Union européenne peuvent y trouver des informations et des ressources : http://ec.europa.eu/research/sme-techweb/index_en.cfm

Le service de renseignements de la direction générale de la recherche permettant d'obtenir des conseils personnalisés: <http://ec.europa.eu/research/index.cfm?lg=fr&pg=enquiries&cat=x>



Une liste des points de contact nationaux (PCN) des PME pour le septième programme-cadre est disponible sur le site Internet CORDIS. La Commission européenne soutient ce réseau en vue de l'offre de services d'information pratique, d'assistance et de formation aux participants et contractants potentiels.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/research/sme-techweb/index_en.cfm?pg=support

✓ **Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)**

Le «Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité» (CIP) apporte une réponse cohérente et intégrée aux objectifs de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi. S'appliquant de 2007 à 2013, le programme-cadre dispose d'un budget total de plus de 3,6 milliards d'euros.

En ce qui concerne l'innovation et les technologies de l'information, le CIP comprend deux volets importants:

a) le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE) vise à améliorer les conditions propices à l'innovation grâce aux échanges de bonnes pratiques entre les États membres et à des actions visant à améliorer, encourager et promouvoir l'innovation dans les entreprises. Il soutient des actions visant à encourager l'innovation sectorielle spécifique, des faisceaux d'entreprises, des partenariats public-privé en matière d'innovation et l'application d'une gestion de l'innovation;

b) le programme d'appui stratégique en matière de TIC, auquel ont été alloués quelque 728 millions d'euros. Le programme d'aide aux TIC vise à stimuler la convergence pour les réseaux et services électroniques, les contenus multimédias et les technologies numériques. Il soutient également la modernisation des services du secteur public afin d'accroître la productivité et d'améliorer les services.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm



Pour obtenir des informations sur d'autres programmes et initiatives contribuant au développement de la société de l'information, veuillez consulter le site Internet de la direction générale de la société de l'information: http://ec.europa.eu/information_society/index_fr.htm



EUREKA – Un réseau pour la recherche et le développement orientés vers le marché

Eureka est un réseau paneuropéen d'organisations de recherche et de développement industriels orientées vers les besoins du marché. Il œuvre en faveur de la compétitivité des entreprises européennes en créant des liens et des réseaux d'innovation dans 36 pays. **EUREKA** permet aux partenaires de projets d'accéder rapidement à une vaste quantité d'informations et de connaissances ainsi qu'à l'expertise de spécialistes dans toute l'Europe. Il facilite leur accès à des mécanismes de financement public et privé.

Pour plus d'informations: <http://www.eureka.be>

Éducation et formation

✓ Programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

Le programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie pour la période 2007-2013 couvre quatre programmes spécifiques: COMENIUS, pour les activités d'éducation générale intéressant les écoles jusqu'à la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire; ERASMUS, pour les activités d'éducation et de perfectionnement dans l'enseignement supérieur; LEONARDO DA VINCI, pour tous les autres aspects de l'enseignement et de la formation professionnels; et GRUNDTVIG, pour l'éducation des adultes. Le programme LEONARDO DA VINCI est celui qui s'adresse le plus directement aux entreprises, puisqu'il soutient les initiatives transnationales innovantes en faveur du développement des connaissances, aptitudes et compétences nécessaires à une insertion professionnelle réussie et au plein exercice de la citoyenneté.

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm

✓ Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Ce programme est un projet pilote initié par l'Union européenne en 2009. Il offre une assistance pratique et financière aux jeunes entrepreneurs qui souhaitent passer un peu de temps dans une entreprise d'un autre pays de l'UE et ainsi profiter de l'expérience d'entrepreneurs plus aguerris. Le programme vise à encourager l'échange d'idées, d'expériences et d'informations entre les entrepreneurs, à améliorer l'accès au marché et à faciliter l'identification de partenaires potentiels pour les nouvelles entreprises situées dans d'autres pays de l'UE. Ce programme cofinancé par l'UE dispose d'un budget total de 4,3 millions d'euros et couvre les frais de voyage et de logement encourus pendant le séjour.

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/entreprise/entrepreneurship/support_measures/erasmus/index.htm

<http://www.erasmus-entrepreneurs.eu>

Culture et médias

✓ CULTURE 2007 - 2013

Le programme CULTURE 2007-2013 permet d'accorder des subventions à des projets de coopération culturelle dans tous les domaines artistiques et culturels (arts du spectacle, arts plastiques et visuels, littérature, patrimoine, histoire culturelle, etc.). Il dispose d'un budget de 400 millions d'euros consacré à des projets et des initiatives destinés à mettre à l'honneur la diversité culturelle de l'Europe et son patrimoine culturel commun grâce au développement de la coopération transfrontalière entre les acteurs et les institutions du secteur culturel. Il poursuit trois grands objectifs: favoriser la mobilité transfrontalière des personnes travaillant dans le domaine de la culture; encourager la circulation transnationale des productions culturelles et artistiques, et promouvoir le dialogue interculturel.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc411_fr.htm



La page «*Programmes de financement*» du site Internet de la direction générale de l'éducation et de la culture donne une vue d'ensemble de tous les appels à propositions en cours:

http://ec.europa.eu/education/programmes/calls/callg_en.html

✓ MEDIA 2007 - 2013

Les activités de ce programme, qui est doté d'un budget de 755 millions d'euros pour la période 2007-2013, comprennent la formation de professionnels des médias, le développement de projets et de sociétés de production, la distribution et la promotion des œuvres cinématographiques et des programmes audiovisuels, ainsi que le soutien aux festivals cinématographiques. Il octroie des subventions aux PME actives dans ces domaines.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm

Emploi

✓ Information, consultation et dialogue social

Une ligne budgétaire annuelle spécifique est prévue pour le cofinancement de mesures visant à promouvoir le comité d'entreprise européen, l'implication des travailleurs dans la société européenne et la société coopérative européenne, l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne, et les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux. En 2009, son budget s'élevait à 7,3 millions d'euros. La priorité a été donnée à des projets de coopération transnationaux entre travailleurs et employeurs, ainsi qu'à la création de points d'information et d'observation.

Pour plus d'informations:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=329&langId=en&callId=195&furtherCalls=yes>

✓ Santé et sécurité sur le lieu de travail

L'**agence européenne pour la sécurité et la santé au travail** soutient des actions destinées à aider les PME à élever leurs niveaux de santé et de sécurité.

Pour plus d'informations: <http://osha.europa.eu>

2. Fonds structurels

Les Fonds structurels ont pour but de contribuer à la réduction des disparités dans le développement des régions et à la promotion de la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne. La Commission européenne cofinance ainsi des projets régionaux dans les États membres. Néanmoins, il convient de souligner qu'une aide directe aux PME en vue de cofinancer leurs investissements n'est possible que dans les régions économiquement moins développées (lesdites «régions de convergence»). Dans d'autres régions, la priorité a été donnée à des actions ayant un fort effet de levier (par exemple, une formation à l'esprit d'entreprise, des services d'aide aux entreprises, des incubateurs d'entreprises, des mécanismes de transfert de technologie, la création de réseaux, etc.), plutôt qu'à l'apport d'une aide directe à certaines PME.



Il convient de noter que la gestion des programmes et la sélection des projets s'effectuent au niveau national et/ou régional.

Pour la période 2007-2013, la stratégie et les ressources de la politique de cohésion (Fonds européen de développement régional [FEDER], Fonds social européen [FSE] et Fonds européen de cohésion) sont regroupés en trois objectifs prioritaires, avec une enveloppe totale de 347,41 milliards d'euros:

- convergence: accélérer la convergence économique des régions moins développées (81,54% du budget);
- compétitivité régionale et emploi: renforcer la compétitivité et l'attractivité régionales et aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter aux changements économiques (15,94% du budget);
- coopération territoriale européenne: renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (2,52% du budget).

✓ Fonds européen de développement régional

Le FEDER est le plus important instrument financier communautaire dont bénéficient les PME. Son but est de réduire les disparités dans le développement des régions et de soutenir la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne. Afin de renforcer la création et la compétitivité des PME, le FEDER co-finance des activités dans un large éventail de domaines:

1. entrepreneuriat, innovation et compétitivité des PME (par exemple, mentorat entrepreneurial, technologies et systèmes de gestion innovants dans les PME, éco-innovation, optimisation de l'utilisation des TIC);
2. amélioration de l'environnement régional et local pour les PME (par exemple, accès au capital pour les PME en phases de démarrage et de croissance, infrastructures et services d'appui aux PME, RDT et capacités d'innovation aux niveaux régional et local, coopération et capacités d'innovation des entreprises);

3. coopération interrégionale et transfrontalière des PME;
4. investissement dans les ressources humaines (parallèlement aux financements du Fonds social européen).

Contrairement à de nombreuses autres sources de financement de l'UE, les programmes du FEDER ne sont pas directement gérés par la Commission mais par les autorités nationales et régionales. Celles-ci servent également de points de contact pour les demandes de financement et la sélection de projets.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/feder/index_fr.htm



Le site Internet de la direction générale de la politique régionale fournit des informations sur l'action de l'Union européenne en faveur du développement régional:

http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

Il comprend:

- une liste des autorités chargées de la gestion des Fonds structurels dans chaque région:
http://ec.europa.eu/regional_policy/manage/authority/authority_fr.cfm et
- un résumé des programmes adoptés dans chaque région :
http://ec.europa.eu/regional_policy/country/prordn/index_fr.cfm

✓ **Fonds social européen**

Pour la période 2007-2013, le soutien du Fonds social européen est consacré à l'anticipation et à la gestion des mutations économiques et sociales, avec plusieurs possibilités de soutien des PME. Les quatre grands domaines d'action dans le cadre de l'objectif «Compétitivité régionale et emploi» sont les suivants:

1. améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises;
2. améliorer l'accès à l'emploi et augmenter la participation au marché du travail;
3. renforcer l'inclusion sociale en luttant contre la discrimination et en facilitant l'accès des personnes défavorisées au marché du travail;
4. promouvoir des partenariats pour la réforme dans les domaines de l'emploi et de l'inclusion.

Dans les régions les moins prospères, le Fonds se concentre sur la promotion de l'ajustement structurel, de la croissance et de la création d'emplois. À cette fin, dans le cadre de l'objectif «Convergence», le FSE soutient également:

1. les actions destinées à augmenter et à améliorer l'investissement dans le capital humain, notamment en améliorant les systèmes d'éducation et de formation;
2. les actions destinées à renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations publiques aux niveaux national, régional et local.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/employment_social/esf/index_fr.htm

✓ **Fonds pour le développement rural**

Le Fonds pour le développement rural pour la période 2007-2013 s'articule autour de trois axes thématiques: l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, la protection de l'environnement et l'entretien des paysages, l'amélioration de la qualité de vie et la diversification de l'économie rurale. Un quatrième axe introduit également des possibilités d'approches locales ascendantes en matière de développement rural.

Pour chaque série de priorités, les États membres préparent des stratégies nationales de développement rural sur la base des six orientations stratégiques communautaires suivantes:

1. amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier;
2. amélioration de l'environnement et du paysage;
3. amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et encouragement de la diversification;
4. constitution de capacités locales pour l'emploi et la diversification;
5. traduction des priorités en programmes;
6. complémentarité entre les instruments communautaires.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index_fr.htm

✓ **JEREMIE (*Joint European Resources for Micro and Medium Enterprises - Ressources européennes communes pour les petites et moyennes entreprises*)**

JEREMIE est une initiative conjointe de la Commission européenne et du Fonds européen d'investissement avec la Banque européenne d'investissement. Elle vise à améliorer l'accès au financement pour les micro- à moyennes entreprises et, en particulier, l'offre de microcrédit, de capital-risque, de garanties et autres formes de financement de l'innovation. L'accent est mis plus particulièrement sur le soutien des entreprises nouvellement créées, le transfert de technologie, les fonds axés sur la technologie et l'innovation et le microcrédit. JEREMIE est géré en tant que partie intégrante des programmes du Fonds européen de développement régional et les projets sont sélectionnés aux niveaux national et régional appropriés. Les premières opérations relevant de JEREMIE ont d'ores et déjà été lancées dans neuf États membres/régions de l'UE. D'autres actions sont en cours de négociation (concernant les îles Canaries en Espagne, plusieurs régions italiennes et Malte).

Il convient de noter que la gestion de ce programme et la sélection des projets s'effectuent au niveau national et/ou régional.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jjj/jeremie_en.htm
<http://eif.europa.eu/jeremie/>

✓ **JASMINE (Joint Action to Support Micro-finance Institutions in Europe)**

JASMINE est une initiative conjointe de la Commission européenne et du Fonds européen d'investissement avec la Banque européenne d'investissement, qui intervient en complément de l'initiative JEREMIE. Elle vise à accroître l'offre de micro-crédit en Europe par le biais de deux grandes actions: en fournissant une assistance technique aux institutions de micro-financement pour les aider à être des intermédiaires financiers crédibles et obtenir plus facilement des capitaux, et en finançant les opérations d'institutions non bancaires afin qu'elles puissent accorder davantage de prêts. L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès au financement des petites entreprises, des chômeurs ou des personnes actuellement sans emploi qui souhaitent exercer une activité indépendante, mais qui n'ont pas accès au financement bancaire traditionnel. Le programme a été lancé en 2009 par une phase pilote qui devrait durer trois ans. Le capital de départ du projet est d'environ 50 millions d'euros.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jjj/micro_en.htm
<http://eif.europa.eu/Mjasmine/activity/index.htm>

3. Instruments financiers



Il convient de noter que ces mécanismes ne fournissent aucun financement direct aux PME, mais qu'ils sont généralement mis en œuvre par des intermédiaires financiers, tels que des banques, des établissements de crédit ou des fonds d'investissement. Ils visent à accroître le volume de crédit disponible pour les PME et à encourager ces intermédiaires à développer leur capacité de prêt à ce type d'entreprises.

✓ Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) prévoit 1 130 millions d'euros pour les **instruments financiers** pour la période 2007-2013. Ces instruments s'organisent autour de trois mécanismes, qui sont gérés par le Fonds européen d'investissement (FEI) au nom de la Commission européenne:

1. Le mécanisme en faveur des PME innovantes et à forte croissance (MIC) vise à augmenter l'apport de fonds propres aux PME innovantes dans les phases de démarrage (MIC 1) et d'expansion (MIC 2). Le MIC partage le risque et la rémunération avec des investisseurs privés en créant un important effet de levier pour l'apport de fonds propres à des entreprises innovantes.
2. Le mécanisme de garantie PME fournit des garanties supplémentaires aux régimes de garanties afin d'augmenter le financement par emprunt des PME. Il concentre son action sur la correction des défaillances du marché dans quatre domaines:
 - (i) l'accès des PME ayant un potentiel de croissance aux prêts (ou aux substituts de prêt tels que le crédit-bail);
 - (ii) la mise à disposition de microcrédits;
 - (iii) l'accès aux fonds propres ou quasi-fonds propres;
 - (iv) la titrisation.
3. Un dispositif de renforcement des capacités soutient la capacité des intermédiaires financiers dans certains États membres.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm

<http://eif.europa.eu>

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/finance/cip-financial-instruments/index_en.htm



Pour savoir si une PME peut solliciter un prêt, ou pour rechercher une source de financement sous forme de prêt du PCI dans votre pays, cliquez sur le lien suivant: <http://access2finance.eu>

✓ **JEREMIE (*Joint European Resources for Micro and Medium Enterprises - Ressources européennes communes pour les petites et moyennes entreprises*)**

JEREMIE est une initiative conjointe de la Commission européenne et du Fonds européen d'investissement avec la Banque européenne d'investissement. Elle vise à améliorer l'accès au financement pour les micro- à moyennes entreprises et, en particulier, l'offre de microcrédit, de capital-risque, de garanties et autres formes de financement de l'innovation. L'accent est mis plus particulièrement sur le soutien des entreprises nouvellement créées, le transfert de technologie, les fonds axés sur la technologie et l'innovation et le microcrédit. JEREMIE est géré en tant que partie intégrante des programmes du Fonds européen de développement régional et les projets sont sélectionnés aux niveaux national et régional appropriés. Les premières opérations relevant de JEREMIE ont d'ores et déjà été lancées dans neuf États membres/régions de l'UE. D'autres actions sont en cours de négociation (concernant les îles Canaries en Espagne, plusieurs régions italiennes et Malte).

Il convient de noter que la gestion de ce programme et la sélection des projets s'effectuent au niveau national et/ou régional.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jjj/jeremie_en.htm
<http://eif.europa.eu/jeremie/>

✓ **JASMINE (*Joint Action to Support Micro-finance Institutions in Europe*)**

JASMINE est une initiative conjointe de la Commission européenne et du Fonds européen d'investissement avec la Banque européenne d'investissement, qui intervient en complément de l'initiative JEREMIE. Elle vise à accroître l'offre de micro-crédit en Europe par le biais de deux grandes actions: en fournissant une assistance technique aux institutions de micro-financement pour les aider à être des intermédiaires financiers crédibles et obtenir plus facilement des capitaux, et en finançant les opérations d'institutions non bancaires afin qu'elles puissent accorder davantage de prêts. L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès au financement des petites entreprises, des chômeurs ou des personnes actuellement sans emploi qui souhaitent exercer une activité indépendante, mais qui n'ont pas accès au financement bancaire traditionnel. Le programme a été lancé en 2009 par une phase pilote qui devrait durer trois ans. Le capital de départ du projet est d'environ 50 millions d'euros.

Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jjj/micro_en.htm
<http://eif.europa.eu/Mjasmine/activity/index.htm>

✓ Investissements du Fonds européen d'investissement (FEI)

Les activités du FEI s'appuient sur deux instruments:

- les **instruments de capital-risque** du FEI consistent à investir dans des fonds de capital-risque et des incubateurs d'entreprises qui soutiennent les PME, notamment celles qui sont nouvellement créées et dont les activités sont axées sur les technologies.
- les **instruments de garantie** du FEI consistent à octroyer des garanties à des institutions financières qui couvrent les prêts accordés à des PME.

Pour plus d'informations: <http://eif.europa.eu>
http://eif.europa.eu/you_are/small_business/index.htm

✓ Prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI)

Sur la période 2008-2009, la BEI a consacré 15 milliards d'euros à des prêts pour les PME, dans le cadre d'une enveloppe de 30 milliards d'euros pour la période 2008-2011. Ces prêts seront octroyés par des intermédiaires tels que les banques commerciales. Ils serviront à soutenir les investissements matériels ou immatériels des PME. Les prêts de la BEI pourront également contribuer à fournir des fonds de roulement stables aux PME, c'est-à-dire que les prêts accordés pour financer le passif lié au cycle d'exploitation des PME et reflétant leurs besoins de financement à long terme dans cette optique seront également pris en considération. La durée des prêts sera généralement comprise entre 2 et 12 ans et le montant maximum soutenu ne pourra dépasser 12,5 millions d'euros par prêt.

Pour plus d'informations:
<http://eib.europa.eu>
<http://eib.europa.eu/about/news/eib-loan-for-smes.htm>
<http://eib.europa.eu/projects/topics/sme/index.htm>

Pour la liste des intermédiaires financiers dans chaque pays:
<http://www.eib.org/about/news/the-intermediary-banks-and-financing-institutions-for-credit-lines.htm?lang=-fr>

4. Soutien à l'internationalisation des PME



Il convient de noter que certains de ces mécanismes ne fournissent pas de financement direct aux PME, mais sont destinés à des intermédiaires et/ou aux autorités publiques. Par conséquent, l'aide est souvent apportée de manière indirecte.

PAYS D'AMERIQUE LATINE

✓ AL-Invest IV

L'objectif de ce programme est de soutenir l'internationalisation des PME en Amérique latine en établissant un réseau d'opérateurs d'Europe et d'Amérique latine qui coopèrent pour organiser des rencontres entre des entreprises actives dans le même secteur de part et d'autre de l'Atlantique. Les entreprises participantes reçoivent un programme de rencontres directes, organisées spécialement pour elles en fonction de leurs profils et de leurs produits.

Le financement est versé à des organisations non lucratives, telles que des chambres de commerce, afin qu'elles organisent des réunions de rapprochement en vue de faciliter la coopération. AL-Invest IV (2009-2012) est mis en œuvre par l'intermédiaire de trois organisations représentatives des intérêts des entreprises: la NAFIN, la CAINCO et la CNI. Les entreprises peuvent participer directement à des événements. Les frais d'organisation sont pris en charge par la Commission européenne, qui contribue au financement du programme à hauteur de 50 millions d'euros.

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/al-invest/index_fr.htm

PAYS ACP

✓ PRO€INVEST

PRO€INVEST facilite l'investissement et le transfert de technologies dans des entreprises opérant dans des secteurs clés de croissance économique dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Ce programme vise à soutenir des organisations intermédiaires et des associations professionnelles et à développer des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud entre les entreprises.

Ce programme offre aux PME un financement direct et indirect: une aide indirecte par l'organisation de réunions de rapprochement afin de faciliter la coopération entre les entreprises, ainsi que des subventions directes et une assistance technique aux entreprises des pays ACP.

Doté d'un budget de 110 millions d'euros, ce programme devrait s'achever en mars 2011.

Pour plus d'informations:

<http://www.proinvest-eu.org/page.asp?id=360&langue=FR>

JAPON ET COREE DU SUD

✓ Programme «Passerelle» de l'Union européenne

Le but de ce programme, qui couvre la période 2008-2015, est d'introduire des produits européens sur les marchés japonais et sud-coréen, de compléter et d'apporter une valeur ajoutée aux activités de promotion des exportations menées par les différents États membres de l'UE dans des secteurs d'activité communautaires qui présentent un potentiel élevé au Japon ou en Corée (soins de santé et technologies médicales, matériaux et technologies de construction, technologies de l'information et des communications, technologies environnementales et liées à la production d'énergie, architecture d'intérieur, mode). Les PME participantes recevront un soutien indirect grâce à l'organisation de missions commerciales afin de faciliter la coopération, mais aussi une assistance financière et logistique.

Pour plus d'informations: <http://www.eu-gateway.eu>

✓ Programmes de coopération industrielle UE-Japon

Il s'agit de programmes ouverts aux entreprises de toutes tailles, y compris aux PME. Un soutien indirect est apporté grâce à l'organisation des programmes de formation au Japon, qui sont gratuits et qui octroient une bourse aux participants employés dans une PME. Quatre programmes sont actuellement en cours:

- Le programme de formation des ressources humaines (H RTP) vise à aider des directeurs de PME européennes à participer étroitement aux relations de leur entreprise avec le Japon afin d'approcher ce marché. Lors d'un séjour de cinq semaines au Japon, ils étudient la langue et la culture du pays, suivent des conférences et des séminaires ciblés, et visitent des entreprises.
- Le programme DBP (*Distribution & Business Practices*) offre aux responsables d'entreprises européennes la possibilité d'effectuer une mission d'une durée de 5 à 8 jours au Japon afin d'acquérir une compréhension pratique du système de distribution japonais.
- Le programme FDI (*Foreign Direct Investment*) offre aux participants européens la possibilité d'effectuer une mission de 5 jours au Japon afin d'acquérir une compréhension pratique de la manière dont les entreprises européennes peuvent tirer parti de la politique japonaise en matière d'investissements directs étrangers pour démarrer ou développer leurs activités au Japon par l'acquisition d'actifs locaux.
- Le programme WCM (*World-Class Manufacturing*) offre la possibilité d'effectuer une mission intensive d'une durée de 5 à 8 jours au Japon afin de découvrir des méthodes permettant d'améliorer la productivité et de réduire les coûts dans le secteur de la fabrication. La mission comprend la visite d'entreprises comptant parmi les plus avancées au monde.

Pour plus d'informations:

<http://www.eu-japan.eu/global/business-training.html> - (page également disponible en japonais)

✓ Programme de formation des cadres (ETP - *Executive Training Program*): Japon et Corée

Le but du programme ETP est d'aider les responsables d'entreprises européennes à aborder les marchés japonais et sud-coréen. Le programme de formation, qui se déroule dans le pays concerné, est une combinaison de cours de langue, de séminaires sur l'environnement des entreprises et d'expérience professionnelle personnelle dans des entreprises locales. Toute entreprise de l'UE qui exerce des activités au Japon ou en Corée du Sud, qui exporte vers ces pays ou qui, à leur égard, poursuit une stratégie d'exportation ou d'investissement manifeste et vérifiable peut proposer un candidat.

Un soutien indirect est apporté grâce à l'organisation du programme de formation, qui est gratuit et qui octroie une bourse aux participants (24 000 euros pendant le cycle de formation 2009-2010), qui peut être complétée par des contributions supplémentaires des sociétés parrainantes.

Pour plus d'informations: <http://www.etp.org/>



Pour plus d'informations sur les possibilités offertes dans d'autres pays et régions géographiques, reportez-vous au site Internet d'EuropeAid, l'Office de coopération de l'Union européenne:

http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm



Appels à propositions

EuropeAid, l'Office de coopération de l'Union européenne, publie, sur son site Internet, des **appels d'offres et des appels de propositions** pour les programmes de relations extérieures, dont certains sont accessibles aux PME.

Pour plus d'informations:

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

PAYS VOISINS



Il convient de noter que certains de ces mécanismes ne fournissent pas de financement direct aux PME, mais sont destinés à des intermédiaires et/ou aux autorités publiques. Par conséquent, l'aide est souvent apportée de manière indirecte.

Pour plus d'informations sur les intermédiaires locaux dans les pays voisins, reportez-vous aux sites Internet de la BERD et de la BEI:

<http://www.ebrd.com/apply/small/index.htm>

<http://eib.europa.eu/products/loans/intermediated/index.htm>

✓ Instrument d'aide de préadhésion (IAP)

Depuis janvier 2007, l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) remplace une série d'instruments financiers destinés aux pays candidats (PHARE, ISPA, SAPARD,...). Ses interventions comportent cinq volets: aide à la transition et renforcement des institutions; coopération transfrontalière; développement régional; ressources humaines; développement rural.

Les pays bénéficiaires sont répartis en deux catégories:

- les pays candidats à l'adhésion, qui sont éligibles aux cinq volets de l'IAP;
- les pays candidats potentiels appartenant aux Balkans occidentaux, qui ne sont éligibles qu'aux deux premiers volets.

La Commission européenne apporte un soutien indirect aux PME des pays éligibles à l'IAP en leur facilitant l'accès aux prêts, au crédit-bail et aux fonds propres, grâce à une coopération renforcée avec les institutions financières internationales (BEI et BERD). Les intermédiaires financiers des pays candidats doivent s'engager à développer la part de leurs activités consacrée au soutien des PME.

Vous trouverez une liste des intermédiaires financiers à l'échelle locale sur les sites suivants:

<http://www.ebrd.com/fr/apply/small.htm>

<http://eib.europa.eu/products/loans/intermediated/index.htm>

Plus d'informations sur les points de contact nationaux dans chaque pays:

http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/ipa/index_fr.htm

✓ Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV)

La politique européenne de voisinage a été développée en 2004, dans le but d'instaurer une collaboration privilégiée avec les pays voisins, par le biais d'une relation politique et d'une intégration économique plus poussées. Au total, seize pays voisins bénéficient de cette politique. Ses actions sont financées par l'intermédiaire de l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat). Pour la période 2007-2013, le budget total alloué à cette politique

s'élève à 12 milliards d'euros. Les fonds alloués aux programmes des différents pays dépendent de leurs besoins, de leur capacité d'absorption et de la progression des réformes convenues.

La Facilité d'investissement pour le voisinage apporte, entre autres, un soutien au secteur privé, via notamment des opérations de capital à risque pour les PME.

Pour la période 2007-2013, la Commission a alloué à cette initiative un budget total de 700 millions d'euros, qui sera complété par des contributions directes des États membres et par un fonds fiduciaire géré par la Banque européenne d'investissement.

Pour pouvoir bénéficier de la facilité, le projet doit être soumis par une institution financière publique européenne reconnue comme éligible par le conseil d'administration de la FIV (par exemple, la Banque européenne d'investissement ou la Banque européenne pour la reconstruction et le développement).

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/investment_fr.htm

✓ **Programme d'investissement pour la région orientale**

La politique européenne de voisinage a été développée en 2004, dans le but d'instaurer une collaboration privilégiée avec les pays voisins, par le biais d'une relation politique et d'une intégration économique plus poussées. Au total, seize pays voisins bénéficient de cette politique. Ses actions sont financées par l'intermédiaire de l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat). Pour la période 2007-2013, le budget total alloué à cette politique s'élève à 12 milliards d'euros. Les fonds alloués aux programmes des différents pays dépendent de leurs besoins, de leur capacité d'absorption et de la progression des réformes convenues.

Doté d'un budget total de 7 millions d'euros pour la période 2009-2012, le programme d'investissement pour la région orientale vise à soutenir le développement économique de la région (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie et Ukraine) et à y améliorer l'environnement commercial. Ce programme soutient les PME dans leur processus d'internationalisation, en améliorant leur mise en réseau et en encourageant leur développement commercial.

Pour plus d'informations:

http://www.enpi-info.eu/maineast.php?id=315&id_type=10

http://ec.europa.eu/europeaid/work/ap/aap/2009_fr.htm

✓ **Mécanisme UE/BERD de financement des PME**

Ce programme offre un financement à des PME de 11 pays d'Europe centrale, parmi lesquels des candidats à l'adhésion et de nouveaux États membres. Les fonds transitent par l'intermédiaire de banques locales, de sociétés de crédit-bail et de fonds de placement. Le budget disponible s'élève à 847 millions d'euros provenant de la BERD, auxquels s'ajoute la contribution de la Commission européenne, qui se chiffre à 130 millions d'euros.

Pour plus d'informations:

<http://www.ebrd.com/country/sector/fi/debt/euebrd/sme.htm>

✓ Assistance non financière de la BERD: les programmes TAM et BAS

Par le biais des programmes TAM (*Turn Around Management*) et BAS (*Business Advisory Services*), la BERD aide les entreprises privées à s'adapter aux exigences de l'économie de marché et contribue au développement des petites et moyennes entreprises. Le premier programme se concentre sur les changements qui surviennent dans la gestion et la structure des sociétés et permet à ces dernières de bénéficier des conseils de directeurs d'entreprise expérimentés. Le second vise à soutenir des initiatives à court terme et à développer une infrastructure durable capable d'offrir des services de conseil aux entreprises locales.

Les entreprises qui souhaitent poser leur candidature peuvent remplir un formulaire et le renvoyer directement à l'office TAM/BAS. Ce formulaire sera transmis à l'équipe de gestion, qui décidera de poursuivre ou non le projet et déterminera les conditions de coopération.

Pour plus d'informations:

<http://www.ebrd.com/apply/tambas/index.htm>

http://www.ebrd.com/apply/tambas/apply/TAM_Company_Guide.pdf

<http://www.ebrd.com/country/index.htm>

✓ Prêts BEI pour les PME des pays voisins orientaux

Dans le cadre du partenariat oriental, la BEI s'apprête à soutenir les PME des pays voisins orientaux en leur proposant des prêts dès 2009/2010. La BEI élargit ainsi la couverture géographique de ses prêts au-delà de l'Union européenne, des Balkans occidentaux et des pays en situation de préadhésion.

Pour plus d'informations sur les intermédiaires locaux dans les pays voisins, reportez-vous au site Internet de la BEI:

<http://eib.europa.eu/products/loans/intermediated/index.htm?lang=fr>

Pour plus d'informations:

<http://www.eib.europa.eu/about/press/2009/2009-184-eib-launches-sme-loans-for-eus-eastern-neighbours.htm?lang=fr>

5. Où trouver de l'aide au niveau local?



✓ L'Enterprise Europe Network

Le réseau «Enterprise Europe Network» est le plus grand réseau européen de soutien aux entreprises et d'innovation. Il fournit des services intégrés de haute qualité bénéficiant aux PME. Le réseau a pour mission de fournir des informations, une coopération interentreprises et des services de transfert d'innovation et de technologies intégrés afin de soutenir les petites entreprises et les PME innovantes.

L'une des principales activités du réseau consiste à informer les entreprises sur les questions européennes et à fournir à la Commission un retour d'informations de la part des PME afin de garantir que les législations futures répondent à leurs besoins. Les membres du réseau disposent d'une expertise dans des domaines particulièrement intéressants aux yeux des entreprises, dont: les acquisitions publiques, la coopération interentreprises, le financement, l'innovation, le transfert de technologies, les études de marché et la législation européenne. Les membres du réseau aident également les entreprises à poser leur candidature dans le cadre de projets de la Commission et à s'acquitter de formalités administratives. Ils sont en contact direct avec la Commission européenne. En outre, ils sont aidés par du personnel de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation de Bruxelles dont la tâche consiste à les aider à répondre aux questions les plus complexes.

Ils fournissent également des informations aux entreprises par l'intermédiaire d'activités de sensibilisation (participation à des foires, organisation de séminaires, de conférences, d'ateliers) et la publication de divers ouvrages proposés dans les langues locales (guides, circulaires, sites Internet).

Le réseau «Enterprise Europe Network» soutient également l'innovation en fournissant des services de partenariat dans le cadre du transfert de technologies et de connaissances. Il appuie en outre les activités de partenariat entre tous les acteurs de l'innovation et se consacre à la diffusion d'informations liées à l'innovation et à l'exploitation de technologies fondées sur la recherche.

Peu importe le cycle conjoncturel dans lequel se trouve une entreprise ou son degré de familiarité avec les affaires européennes, le réseau «Enterprise Europe Network» peut toujours être utile. Il aide les entreprises à tirer profit des débouchés commerciaux et peut les exposer aux marchés européen et international grâce à son réseau de partenaires présents dans plus de 40 pays. Le réseau «Enterprise Europe Network» compte plus de 500 bureaux répartis en Europe et dans des pays tiers. Cela inclut tous les États membres de l'UE, les pays candidats, les pays associés au programme pour la compétitivité et l'innovation, les membres de l'Espace économique européen, les pays ayant adhéré à la politique européenne de voisinage, etc.

Pour plus d'informations: <http://ec.europa.eu/enterprise-europe-network>



Autres sources d'information

DG Entreprises et industrie - Commission européenne:

http://ec.europa.eu/entreprise/index_fr.htm

Portail européen à destination des PME: <http://ec.europa.eu/small-business>

La base de données «**Aides et prêts**», hébergée sur le *site «Europa»*, donne une vue d'ensemble de tous les programmes et instruments de l'UE:

http://ec.europa.eu/grants/index_fr.htm

TED, tenders electronic daily: base de données des avis de marchés publics publiés au Journal officiel de l'Union européenne: <http://ted.europa.eu/>

L'Europe est à vous: ce portail fournit aux citoyens et aux entreprises des informations pratiques sur leurs droits et opportunités dans l'UE dans son ensemble et dans les divers États membres: <http://ec.europa.eu/youreurope/>

Clause de non-responsabilité

La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations contenues dans ce document. La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source.